



SVFAB ANALYSE DÉTAILLÉE

2015-12-23 Rundschau – das PolitiMagazin

Émission : SRF Tagesschau | 2015-12-23 | Analysé le : 2026-05-19 14:49

Version 3.0-detail | Universal 3.0-detail | Konverter 3.4 (2026-05-20) | Massstab: Art. 4 RTVG

**SCORE
GLOBAL**

6.2/10

Violation grave du principe d'équilibre. Degré d'écart élevé

0 = équilibré, 10 = fortement unilatéral/manipulateur

SPECTRE POLITIQUE

Classification selon le Chapel Hill Expert Survey (CHES) 2024

Le Chapel Hill Expert Survey (CHES 2024) est une enquête académique auprès de 609 politologues dans 31 pays. Chaque parti est classé sur une échelle de 0 (extrême gauche) à 10 (extrême droite).

Parti	Les Verts	PS	PVL	Le Centre	PEV	PLR	UDC
CHES	1.13	1.67	3.60	5.47	5.64	7.67	9.00
Spectre	Gauche	Gauche	Gauche	Centre	Droite	Droite	Droite

La tendance globale est représentée sur une échelle de 0 à 10 (0 = fortement favorable à la gauche, 5 = équilibré, 10 = fortement favorable à la droite). Le calcul est basé sur la différence de faveur moyenne accordée aux partis de gauche par rapport aux partis de droite (regroupement selon CHES 2024).

TENDANCE (G – D)

3.2 / 10

Favorable à la gauche

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

← Gauche

Droite →

Source : Chapel Hill Expert Survey 2024 — chesdata.eu | [Jolly et al., Electoral Studies, 2022](https://doi.org/10.1017/XES.2022.1) | Valeurs seuils : [Pew Research Center](https://www.pewresearch.org/)

Cette section sert à la classification politique et n'est pas prise en compte dans le score global.



PAYSAGE POLITIQUE

La Suisse est une démocratie de concordance dotée d'un Conseil fédéral de sept membres, composé selon la formule dite magique : UDC (2 sièges), PS (2 sièges), PLR (2 sièges), Le Centre (1 siège). Il n'existe pas de dichotomie classique gouvernement-opposition — tous les grands partis sont représentés au sein de l'exécutif. Les dynamiques d'opposition se jouent principalement au Conseil national et lors des votations populaires.

Parti	CHES G-D	Sièges CN	Gouvernement/Opposition	Position centrale (Islam/Migration)
UDC	8.0	62	Gouvernement	Limitier l'immigration, durcir le droit d'asile, souveraineté
PS	2.5	41	Gouvernement	Politique migratoire ouverte, favoriser l'intégration
PLR	6.5	28	Gouvernement	Immigration ordonnée, main-d'œuvre qualifiée, lutter contre les abus
Le Centre	5.0	29	Gouvernement	Politique migratoire pragmatique, intégration et pilotage
Les Verts	2.0	23	Opposition	Accueil solidaire, promotion de l'intégration
PVL	4.0	10	Opposition	Politique migratoire libérale, intégration pragmatique
PEV	5.5	2	Opposition	Position centriste, social-chrétienne

L'émission date de 2015 (contexte : attentats de Paris de janvier et novembre 2015, crise des réfugiés). Les lignes de conflit centrales sont : (1) islamisme vs. intégration — quelle autonomie religieuse est tolérable dans une démocratie libérale ? (2) sécurité vs. ouverture — comment l'Europe réagit-elle au terrorisme islamiste sans condamnation générale ? (3) critique de la religion vs. protection contre la discrimination — peut-on critiquer l'islam en tant que système sans stigmatiser les musulmans ? (4) politique des réfugiés — accueil vs. limites de capacité, particulièrement pertinent dans le contexte de la persécution des chrétiens par l'EI.

SRF (Schweizer Radio und Fernsehen) est le service public de radio et télévision suisse et est soumis à la LRTV (loi sur la radio et la télévision). L'art. 4 LRTV oblige SRF à une présentation factuelle, à la diversité des opinions sur les sujets controversés et à une sélection équilibrée des interlocuteurs. En tant que magazine politique à vocation explicitement opiniâtre, la Rundschau porte une responsabilité particulière dans le respect de ces principes, car elle contribue à la formation de l'opinion auprès d'un large public.



CHAPITRE 1 — BIAIS PARTISAN

Remarque préliminaire : Cette émission de 2015 traite principalement d'un sujet religieux et sociétal (islam, radicalisation, intégration) et non directement de politique partisane. Les positions des partis ne sont pas explicitement citées. L'évaluation est donc effectuée sur la base de la concordance ou de la divergence implicite des propos de l'émission avec les programmes des partis.

Parti	Score (-5..+5)	Représentation dans l'émission vs. position du programme
UDC	-2	Aucune mention directe. La position de l'UDC (limiter l'immigration, durcir le droit d'asile, critique de l'islam comme légitime) est partiellement reflétée implicitement par les déclarations de Kelek, mais n'est jamais nommée ni contextualisée comme position politique. L'émission cadre les positions critiques envers l'islam comme individuelles-intellectuelles, et non comme ancrées politiquement-démocratiquement — ce qui rend invisible l'électorat de l'UDC (27,9%). Position du programme : critique de l'islam et pilotage de la migration comme thèmes centraux — omis.
PS	0	Non mentionné directement. La position du PS (politique migratoire ouverte, promotion de l'intégration, lutte contre la discrimination) est reflétée dans le contenu par les déclarations de Lamja Kador sur la discrimination (04:11–04:25) et par la critique sociale de Tariq Ramadan (09:04–09:15), sans être nommée comme position politique. Ni correctement ni de manière déformée — simplement absente.
PLR	0	Non mentionné. La position du PLR (immigration ordonnée, main-d'œuvre qualifiée, relation pragmatique avec l'UE) est périphérique par rapport au sujet de l'émission. Aucune représentation, aucune déformation.
Le Centre	0	Non mentionné. La position du Centre (politique migratoire pragmatique, intégration et pilotage) aurait pu être apportée comme voix équilibrée, mais est totalement absente.
Les Verts	0	Non mentionné. La position des Verts (accueil solidaire, migration climatique, promotion de l'intégration) aurait été pertinente pour le thème des réfugiés (reportage Kurdistan), mais est absente.
PVL	0	Non mentionné. Aucune représentation ni déformation pertinente.
PEV	0	Non mentionné. Remarquable : le PEV, en tant que parti social-chrétien, aurait pu être une voix naturelle sur la question « chrétiens vs. musulmans » et sur le reportage Kurdistan. Totalement omis.

Résumé du biais partisan

- Représentation la plus fidèle : PS (score 0) — proximité thématique via la question de la discrimination, mais non explicite
- Déformation la plus forte : UDC (score -2) — le plus grand parti de Suisse, avec une position explicite de critique de l'islam, est rendu invisible par la non-mention de sa légitimité démocratique
- Écart moyen par rapport à 0 : 0.3
- Conclusion : L'émission opère largement en dehors du cadre partisan — ce qui est problématique pour un sujet de politique sociétale tel que l'islam et l'intégration. L'UDC, en tant que plus grand parti suisse avec des positions explicites sur la migration et l'islam, n'est pas rendu visible en tant qu'acteur politique. Parallèlement, des schémas d'interprétation de gauche (la discrimination comme cause de radicalisation, le narratif de l'islamophobie) sont présentés comme consensus sociétal sans classification partisane.



CHAPITRE 2 — INFORMATIONS SUR L'ÉMISSION ET CADRE THÉMATIQUE

Données de l'émission

- Titre : Rundschau — « L'islam, religion irritante. La coexistence a-t-elle échoué ? »
- Date : 23.12.2015
- Modérateur : Sandro Brotz
- Reporters : Samira Zingaro, Thomas Vogel (reportage Allemagne/France/Suisse), Cornelis van Groesen (reportage USA), Michael Perikone (reportage Kurdistan)

Acteurs	Fonction	Parti/Affiliation	Spectre politique
Sandro Brotz	Modérateur SRF Rundschau	SRF (service public)	Neutre (formellement)
Necla Kelek	Sociologue germano-turque, critique de l'islam	Aucun parti, active dans le journalisme d'opinion	Centre-droit à libéral-conservateur
Lamja Kador	Enseignante en islamologie, auteure, musulmane libérale	Aucun parti	Libéral de gauche
Tariq Ramadan	Islamologue, citoyen suisse	Aucun parti, proximité avec les Frères musulmans (controversé)	Islamogauchiste (controversé)
Burim Luscha	Futur ingénieur, étudiant musulman à l'Université de Zurich	Aucun parti	Religieux-conservateur
Naim Czerny	Conseil central islamique suisse, membre de l'association	Conseil central islamique	Islamique-conservateur
Jens Petzold	Moine chrétien, aumônier des réfugiés au Kurdistan	Chrétien	Religieux-humanitaire
Gabriel Jakob	Réfugié chrétien d'Irak	Aucun	Perspective de victime
Asad Nawabi	Porte-parole de la communauté musulmane du Kentucky	Aucun	Musulman modéré
Chuck McAllister	Prédicateur américain, bénédictions d'armes	Évangélique-conservateur	Religieux de droite (USA)

Thème principal

L'émission examine si la coexistence entre musulmans et non-musulmans en Europe a échoué, et aborde les causes de la radicalisation, les positions critiques envers l'islam, la pratique religieuse et le sort des réfugiés chrétiens en Irak.



CHAPITRE 3 — 15 CRITÈRES : ANALYSE DÉTAILLÉE

Faits durs — 9 techniques dénombrables et scientifiquement vérifiables

1. SÉLECTION DES EXPERTS

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Expert 1 : Necla Kelek, sociologue

Horodatage : 13:44–23:29

Déclaration : « Je tiens le Coran pour responsable d'appeler à diviser le monde entre croyants et incroyants et de contenir des passages clairement violents » (00:55–01:11)

Classification : Kelek est une critique de l'islam active dans le journalisme d'opinion, avec une formation académique (sociologie). Elle n'est ni islamologue ni théologienne. Ses thèses sont controversées dans le milieu spécialisé ; certains la considèrent comme une voix importante, d'autres comme une populiste.

Vérification approfondie des sources :

(a) FINANCEMENT : Kelek se finance principalement par la vente de livres et des revenus de conférences. Aucune affiliation institutionnelle à des organismes étatiques ou ecclésiastiques. Conflit d'intérêts : sa carrière repose sur des positions critiques envers l'islam — incitation structurelle à la radicalisation des propos.

(b) MANDAT : En tant que sociologue, son mandat est l'analyse sociale. Les déclarations théologiques sur le Coran (p. ex. « plus de 100 passages », 18:16) dépassent le cadre de sa compétence principale.

D1 Conflit d'intérêts : -1 — Carrière fondée sur un positionnement critique envers l'islam

D2 Risque personnel : +2 — A reçu des menaces en raison de ses positions, a subi une exclusion sociale

D3 Compétence : 0 — Sociologue, mais non islamologue ; déclarations coraniques sans formation théologique

D4 Cohérence des opinions : +2 — Défend les mêmes positions de manière cohérente depuis des années

D5 Émotionnalisation vs. données : -1 — Mélange d'analyse et de radicalisation normative (« livre de combat », « dictature »)

D6 Niveau de source : 0 — Source secondaire (interprétation personnelle de sources primaires)

TOTAL : +2 → FEU DE SOURCE : JAUNE

(c) COMPÉTENCE : 49) — il s'agit d'une attribution sociale, non d'une qualification factuelle. Le cadrage comme position extrême (« la plus dure ») est lui-même un élément de cadrage.

Expert 2 : Lamja Kador, enseignante en islamologie et auteure

Horodatage : 03:11–10:13

Déclaration : « On sait simplement qu'on est désavantagé quand on est peut-être un pédagogue issu de la migration, aux cheveux plus foncés, au teint plus sombre, et qu'on s'appelle peut-être encore Ahmed. Il est alors clair qu'on a la vie un peu plus difficile ici. » (04:11–04:22)

Classification : Kador est enseignante en islamologie et auteure. Elle défend une position musulmane libérale et explique la radicalisation principalement par la discrimination sociale.

Vérification approfondie des sources :

(a) FINANCEMENT : Employée de l'État en tant qu'enseignante (NRW). Conflit d'intérêts : en tant que musulmane portant le voile, elle a un intérêt personnel à une certaine interprétation du débat sur l'islam.

Präsident: Schläpfer, David - **Kontakt:** kontakt@SVFAB.ch - **Adresse:** SVFAB, Postfach, CH-8021 Zürich 1



(b) MANDAT : En tant que pédagogue, son mandat est l'intégration et l'éducation. Ses déclarations sur les causes de la radicalisation sont des opinions, non des résultats de recherche empiriquement étayés.

D1 Conflit d'intérêts : -1 — Implication personnelle en tant que musulmane portant le voile

D2 Risque personnel : +1 — Position publique en tant que musulmane libérale en Allemagne

D3 Compétence : +1 — Pratique pédagogique, mais non chercheuse en radicalisation

D4 Cohérence des opinions : +1 — Position libérale cohérente

D5 Émotionnalisation vs. données : -1 — « Statistiquement parlant, c'est certain » sans référence de source (04:25)

D6 Niveau de source : 0 — Source secondaire

TOTAL : +1 → FEU DE SOURCE : JAUNE

(c) COMPÉTENCE : 24) introduit — attribution sociale sans preuve.

Expert 3 : Tariq Ramadan, islamologue

Horodatage : 07:06–09:55

Déclaration : « Arrêtez avec cette séparation obsessionnelle entre l'État et la religion dans tous les domaines. » (09:09–09:15)

Classification : Ramadan est l'une des figures les plus controversées du débat islamique européen. Il est qualifié par ses détracteurs de « loup déguisé en agneau » (07:20), ce que l'émission elle-même mentionne. En 2017, il a été arrêté pour des accusations de viol (non encore connues au moment de la diffusion en 2015). Sa proximité avec les Frères musulmans est documentée.

Vérification approfondie des sources :

(a) FINANCEMENT : Au moment de la diffusion, professeur à l'Université d'Oxford. Financement antérieur par la Qatar Foundation documenté. Conflit d'intérêts : proximité structurelle avec des réseaux islamistes.

(b) MANDAT : En tant qu'islamologue, son mandat est l'analyse académique. Ses revendications politiques (« Arrêtez avec cette séparation obsessionnelle entre l'État et la religion ») vont bien au-delà des évaluations académiques.

D1 Conflit d'intérêts : -2 — Proximité documentée avec les Frères musulmans, financement qatari

D2 Risque personnel : 0 — Sa position académique le protège

D3 Compétence : +1 — Islamologue, mais avec un agenda idéologique

D4 Cohérence des opinions : +1 — Positions cohérentes, mais double discours documenté (07:54 : « Modéré en interview, plus radical devant le public »)

D5 Émotionnalisation vs. données : -2 — Devant le public, émotionnel et appellatif (« Nous en avons assez. Assez. », 09:15–09:17)

D6 Niveau de source : 0 — Source secondaire

TOTAL : -2 → FEU DE SOURCE : JAUNE (de justesse)

(c) COMPÉTENCE : 54–08:07), mais le cite néanmoins comme expert sans que cette restriction soit abordée dans la modération.

Groupes d'experts manquants :

- Islamologues sans conflit d'intérêts (p. ex. Gudrun Krämer, Tilman Nagel)
- Chercheurs en radicalisation avec données empiriques (p. ex. Oliver Roy, Olivier Bobineau)
- Expert suisse en sécurité (SRC, Fedpol)

Feu de source pour les participants :

Source	D1	D2	D3	D4	D5	D6	Total	Feu
Necla Kelek, sociologue	-1	+2	0	+2	-1	0	+2	JAUNE
Lamja Kador, enseignante en islamologie et auteure	-1	+1	+1	+1	-1	0	+1	JAUNE



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Tariq Ramadan, islamologue	-2	0	+1	+1	-2	0	-2	JAUNE
-------------------------------	----	---	----	----	----	---	----	--------------

Résumé :

- Kelek : JAUNE (+2) — Sociologue avec risque personnel, mais hors compétence pour l'exégèse coranique
- Kador : JAUNE (+1) — Pédagogue avec conflit d'intérêts, affirmations sans preuves
- Ramadan : JAUNE (-2) — Islamologue avec conflit d'intérêts documenté et double discours, présenté néanmoins comme expert



2. SÉLECTION DES SOURCES

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Affirmations sans source primaire = points de pénalité (vérification des rumeurs)

Source 1 : Conseil central islamique suisse

Horodatage 02:00–02:07 ; 11:11–12:30

Déclaration « Le Conseil central islamique prétend mener précisément ce débat en Suisse. » (11:11–11:17)

- (a) Financement et structure** : Cotisations des membres, dons provenant du monde islamique. Sources de financement précises non connues du public. Proximité structurelle avec des courants salafistes documentée.
- (b) Conflit d'intérêts structurel** : Le Conseil central islamique a un intérêt institutionnel à être reconnu comme représentant légitime des musulmans suisses. L'émission mentionne que le Ministère public de la Confédération enquête sur un membre de l'association (11:31–11:33), sans traiter cela comme un problème de qualification de la source.
- (c) Source contradictoire manquante** : Aucune voix de musulmans rejetant le Conseil central islamique comme non représentatif (p. ex. CFRC — Commission fédérale contre le racisme, ou associations musulmanes libérales).

Rumeur 1 :

Horodatage : 12:37–12:50

Affirmation : « Dans les conversations privées, des théories du complot se font entendre. Ce ne seraient pas les extrémistes, mais les services secrets occidentaux qui auraient délibérément poussé de jeunes musulmans désorientés à tuer. »

Marqueur verbal : « se font entendre » (implicite : « il se dit »)

Source primaire disponible : Non — point de pénalité. L'affirmation est rapportée comme une voix anonyme du public, sans identification de la source.

Source 2 : Burim Luscha, étudiant musulman à l'Université de Zurich

Horodatage 05:12–06:10

Déclaration « En Suisse, 1'350 personnes meurent chaque année à cause de la consommation d'alcool. Et en Allemagne, c'est 70'000. Et je crois que ce sont des choses qui devraient en réalité nous faire bien plus peur. » (05:50–05:57)

- (a) Financement** : Étudiant, aucune affiliation institutionnelle.
- (b) Conflit d'intérêts structurel** : En tant que musulman pratiquant, il a un intérêt personnel à relativiser la perception de la menace islamiste.
- (c) Source contradictoire manquante** : Aucune voix classant la comparaison alcool-islam comme catégoriquement fausse (le terrorisme est une violence intentionnelle, la mort par alcool ne l'est pas).

Source 3 : Naim Czerny, Conseil central islamique

Horodatage 11:25–12:30

Déclaration « Que peuvent faire ces messieurs bien intégrés ? Car des jeunes qui ont déjà un pied dans cette propagande idéologique, que peuvent-ils encore déclencher chez ces jeunes ? » (12:08–12:22)

- (a) Financement** : Conseil central islamique (cf. supra)



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

(b) Conflit d'intérêts structurel : Czerny justifie ici le contact avec un chef djihadiste — une position que le Ministère public de la Confédération considère comme problématique.

(c) Source contradictoire manquante : Aucune voix d'experts en déradicalisation réfutant la logique de Czerny.

Résumé : La sélection des sources est structurellement unilatérale : les voix islamiques dominant (Conseil central, Ramadan, Kador, Luscha), tandis que les contre-voix critiques issues du monde islamique font défaut. Une rumeur non étayée est rapportée sans identification de la source. Le Conseil central islamique est présenté comme interlocuteur malgré une enquête en cours du Ministère public de la Confédération, sans que sa légitimité en tant que source soit remise en question.



3. RÉPARTITION DU TEMPS DE PAROLE

5/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Temps de parole estimé :

- Necla Kelek (critique de l'islam) : (22%)
- Lamja Kador (musulmane libérale, perspective d'intégration) : (12%)
- Tariq Ramadan (euro-islam, perspective islamique) : (7%)
- Conseil central islamique / Naim Czerny : (5%)
- Étudiants musulmans de l'Université de Zurich : (5%)
- Reportage Kurdistan (réfugiés, moine Petzold) : (24%)
- Reportage armes USA (McAllister, Nawabi) : (15%)
- Modérateur Brotz (introduction, transitions) : (10%)

Résumé : La répartition du temps de parole est structurellement déséquilibrée : les positions critiques envers l'islam (Kelek : 22%) bénéficient certes d'un temps d'antenne considérable, mais sont relativisées par le cadrage de la modération. Les voix musulmanes au total (Kador + Ramadan + Conseil central + étudiants) obtiennent environ 29% — plus que Kelek seule. Les perspectives sécuritaires, juridiques et politiques obtiennent 0%. Le reportage sur les armes aux USA (15%) est thématiquement périphérique et sert principalement à établir implicitement une équivalence entre la pension à la violence chrétienne et islamique.



4. OMISSIONS (Omission sélective)

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Omission 1 :

Contexte

Les attentats de Paris sont cités comme déclencheur de l'émission (00:37–01:30 ; 02:20–02:28), mais aucune perspective des victimes n'est apportée.

Pertinent à : 00:37–01:30

Effet

L'émission traite le terrorisme islamiste comme un problème sociétal abstrait, non comme un crime concret avec des victimes. Cela déplace le focus de la responsabilité des auteurs vers les causes sociales.

Omission 2 :

Contexte

Le Conseil central islamique suisse est présenté comme interlocuteur (02:00–02:07 ; 11:11–12:30), sans que sa position controversée au sein de la communauté musulmane suisse soit abordée. De nombreux musulmans suisses rejettent le Conseil central comme non représentatif.

Pertinent à : 11:11–12:30

Effet

Le Conseil central islamique apparaît comme une voix légitime des musulmans suisses, bien qu'il représente une position minoritaire au sein de la communauté musulmane.

Omission 3 :

Contexte

La proximité de Tariq Ramadan avec les Frères musulmans et son financement qatari ne sont pas mentionnés, bien que l'émission elle-même souligne son double discours (07:54–08:07).

Pertinent à : 07:06–09:55

Effet

Ramadan apparaît comme un expert certes questionné de manière critique, mais finalement légitime, sans que ses conflits d'intérêts structurels soient révélés.

Résumé : L'émission omet systématiquement des informations qui compliqueraient l'image des interlocuteurs islamiques (légitimité du Conseil central, financement de Ramadan), tout en marquant les positions de Kelek par le cadrage de la modération. Cette omission asymétrique favorise les voix islamiques par rapport aux voix critiques envers l'islam.

Voix manquantes

- Représentant du Service de renseignement de la Confédération/SRC : Aurait apporté des données empiriques sur la radicalisation en Suisse, le nombre de djihadistes partis à l'étranger et les mesures de prévention.
- Théologien réformateur islamique (p. ex. Bassam Tibi, Abdel-Hakim Ourghi) : Aurait représenté le débat réformateur intra-islamique et contextualisé théologiquement les thèses de Kelek.
- Survivants des attentats de Paris : Aurait apporté la perspective des victimes, totalement absente de l'émission.
- Constitutionnaliste suisse : Aurait objectivement classifié la dimension juridique de l'interdiction du voile, de l'interdiction de la burqa et de la fermeture de mosquées.
- Politicien UDC ou PLR : Aurait représenté la position critique envers l'islam démocratiquement légitimée, soutenue en Suisse par plus de 40% de l'électorat.



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

- Délégué à l'intégration de la Confédération/du canton : Aurait fourni des données empiriques sur la politique d'intégration suisse et ses succès/échecs.
- Femme musulmane sans voile : Aurait apporté la perspective des musulmanes laïques, que ni Kelek ni les étudiantes voilées ne représentent.
- Islamologue sans conflit d'intérêts : Aurait contextualisé les positions controversées de Ramadan et fourni une perspective académique neutre.



5. MANIPULATION DES CHIFFRES

5/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Les chiffres complets comprennent : valeur absolue, proportion (%) et tendance

Constat 1 :

Horodatage 05:50–05:57

Chiffre : « En Suisse, 1'350 personnes meurent chaque année à cause de la consommation d'alcool. Et en Allemagne, c'est 70'000. »

Dimensions : (a) Valeur absolue — indiquée. (b) Proportion — non indiquée. (c) Tendance — non indiquée.

Contexte manquant

Le chiffre est utilisé comme argument de relativisation du terrorisme islamiste. Manquant : (1) La mort par alcool n'est pas un crime intentionnel — différence catégorielle avec le terrorisme. (2) Proportion des morts par alcool dans la population totale vs. proportion des victimes du terrorisme. (3) Aucune référence de source pour les chiffres.

Effet

Le spectateur a l'impression que le terrorisme islamiste est statistiquement négligeable par rapport à l'alcool — une équivalence catégoriquement fautive, rendue possible par l'absence de contextualisation.

Constat 2 :

Horodatage 04:11–04:25

Chiffre : « Statistiquement parlant, c'est certain » (Kador sur la discrimination des migrants)

Dimensions : (a) Valeur absolue — non indiquée. (b) Proportion — non indiquée. (c) Tendance — non indiquée.

Contexte manquant

L'affirmation « statistiquement parlant, c'est certain » est faite sans aucune référence de source, sans étude, sans chiffre. Le modérateur ne remet pas cela en question.

Effet

Une affirmation non étayée acquiert l'apparence d'une validation scientifique grâce au mot « statistiquement ».

Constat 3 :

Horodatage 02:52–02:57

Chiffre : « Il y a deux ans, au moins une douzaine de jeunes d'ici sont partis en Syrie pour le djihad. »

Dimensions : (a) Valeur absolue — indiquée (« au moins une douzaine »). (b) Proportion — non indiquée (proportion de la population musulmane de Dinslaken). (c) Tendance — non indiquée.

Contexte manquant

Sans indication de proportion (p. ex. 12 sur 5'000 musulmans = 0,24%), le spectateur ne peut pas évaluer s'il s'agit d'un problème systémique ou singulier.

Effet

Le chiffre absolu suggère un problème plus important que ne le montrerait la proportion.

Résumé : L'émission utilise les chiffres de manière sélective et sans contextualisation. Particulièrement problématique est la comparaison alcool-terrorisme (05:50–05:57), qui permet une équivalence catégoriquement fautive par l'absence de dimensions. L'affirmation « statistiquement parlant, c'est certain » sans référence de source est un exemple classique d'argument d'autorité non étayé.



6. GUILT BY ASSOCIATION (Culpabilité par association)

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Association 1 :

Horodatage	09:40–09:51
Citation	« Car j'y inclus les partisans de Pegida, j'y inclus en partie les salafistes, j'y inclus les extrémistes de droite, j'y inclus de très nombreuses personnes qui semblent avoir totalement perdu cette capacité démocratique. »
Effet	Les citoyens critiques envers l'islam (Pegida) sont assimilés à des terroristes (salafistes) et à des extrémistes de droite. Cette déclaration d'un expert controversé est laissée sans commentaire.

Technique : Ramadan place les partisans de Pegida, les salafistes et les extrémistes de droite dans une même catégorie (« ceux qui ont perdu la capacité démocratique »). Le modérateur ne remet pas en question cette équivalence.

Association 2 :

Horodatage	23:42–23:57
Citation	« Bien sûr, ils diront : au nom de la Bible, on ne tue pas. C'est vrai, mais croire en Dieu et porter une arme ne constitue pas une contradiction, du moins dans le sud-est des États-Unis, craignant Dieu. »
Effet	Le terrorisme islamiste (massacres) est assimilé au culte des armes américain (légal, démocratique). Cela relativise le terrorisme islamiste et discrédite la critique de l'islam par Kelek par une équivalence implicite avec l'extrémisme chrétien.

Technique : L'émission établit, immédiatement après l'interview de Kelek, un lien entre le terrorisme islamiste et le culte des armes chrétien aux États-Unis. La transition « Oui, quand le Coran devient une arme. Mais est-ce vraiment différent avec la Bible ? » (23:32–23:38) suggère une équivalence.

Association 3 :

Horodatage	00:30–00:36
Citation	« Ils vivent au milieu de nous. Ils combattent notre système. Et ils tuent au nom d'Allah. »
Effet	Les musulmans en général sont associés aux terroristes avant que l'émission n'introduise cette distinction.

Technique : L'introduction utilise « ils » sans délimitation claire — se réfère aux islamistes, mais la formulation « au milieu de nous » suggère une menace diffuse émanant des musulmans en général.

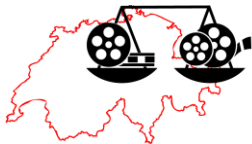
Pour Ramadan (en tant qu'acteur implicitement cadré comme « loup déguisé en agneau ») :

VÉRIFICATION DES SOURCES :

- Ramadan travaille-t-il avec des sources primaires vérifiables ? OUI (publications académiques)
- Ses affirmations centrales sont-elles falsifiables ? EN PARTIE (les revendications politiques sont normatives, non falsifiables)

MATRICE DE RISQUE :

Präsident: Schläpfer, David - **Kontakt:** kontakt@SVFAB.ch - **Adresse:** SVFAB, Postfach, CH-8021 Zürich 1



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

- Qu'a-t-il perdu ? Réputation académique à cause des controverses
- Que gagne-t-il ? Influence dans les communautés musulmanes, ventes de livres
- Net : Risque \approx Gain — ambivalent

TONALITÉ : Devant le public, émotionnel et appellatif (« Nous en avons assez. Assez. »), modéré en interview — double discours documenté par l'émission elle-même

CATÉGORIE DE RÉSULTAT : B — Cas limite (partiellement étayé, partiellement idéologique, double discours documenté)

Résumé :

- Ramadan : Catégorie B — Cas limite, présenté par l'émission comme expert malgré un double discours documenté
- Équivalence Pegida-salafistes : Non remise en question, bien que catégoriquement fausse
- Introduction : Suggère une menace diffuse émanant des musulmans en général



7. TIMING

6/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Position : 00:30–00:36 (début — premières secondes de l'émission)

Contenu : « Ils vivent au milieu de nous. Ils combattent notre système. Et ils tuent au nom d'Allah. »

Effet du timing

L'émission commence par un cadrage de menace qui marque les musulmans en général comme ennemis potentiels (« au milieu de nous »). Ce cadrage établit le ton émotionnel de toute l'émission avant que des voix nuancées ne puissent s'exprimer.

Constat 2 :

Position : 23:32–23:57 (immédiatement après l'interview de Kelek — milieu de l'émission)

Contenu : « Oui, quand le Coran devient une arme. Mais est-ce vraiment différent avec la Bible ? [...] C'est ainsi que des chrétiens d'ultra-droite protègent leurs fusils avec des versets bibliques. »

Effet du timing

La transition de l'interview de Kelek vers le reportage sur les armes aux USA est placée stratégiquement pour neutraliser immédiatement les déclarations islamocritiques de Kelek par une relativisation (« vraiment différent avec la Bible ? »). Le spectateur quitte l'interview de Kelek avec l'impression : « Les chrétiens sont tout aussi mauvais. »

Constat 3 :

Position : 29:16–40:22 (fin de l'émission)

Contenu : Reportage Kurdistan sur les réfugiés chrétiens

Effet du timing

Le reportage Kurdistan conciliant en fin d'émission (« une coexistence entre les religions non seulement prêchée, mais vécue comme réalité », 29:28–29:33) sert de conclusion émotionnelle qui relativise les déclarations critiques de la première partie de l'émission et se termine sur une image positive.

Résumé : Le timing est structurellement manipulateur : cadrage de menace au début, relativisation des déclarations islamocritiques par une transition immédiate vers le reportage sur les armes bibliques au milieu, conclusion conciliante à la fin. Cette structure crée chez le spectateur un arc émotionnel allant de la menace à la relativisation puis à la réconciliation — sans que les questions centrales soient répondues.



8. INDIGNATION SÉLECTIVE

5/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Indignation = biais. L'indignation sélective renforce le constat. Score = degré d'indignation (0–5) + sélectivité (0–5)

Constat 1 :

Horodatage 06:10

Événement déclencheur : Burim Luscha compare le terrorisme islamiste aux morts par alcool (« En Suisse, 1'350 personnes meurent chaque année à cause de la consommation d'alcool [...] Et je crois que ce sont des choses qui devraient en réalité nous faire bien plus peur. »)

Réaction : Le modérateur Brotz commente : « Une comparaison audacieuse. » (06:10) — une réaction douce, presque amusée, sans relance ni contradiction.

Comparaison

Kelek, 16:04–16:08 — Événement déclencheur : Kelek dit « L'islam a échoué en tant que religion. » Réaction du modérateur : « N'utilisez-vous pas là un vocabulaire absolu, voire populiste ? » — réaction nettement plus dure, confrontation directe.

Asymétrie : Avérée. Une comparaison catégoriquement fautive (terrorisme vs. mort par alcool) d'un étudiant musulman est commentée par « comparaison audacieuse ». Une thèse pointue mais argumentable d'une sociologue est qualifiée de « populiste ». La réaction aux déclarations islamocritiques est nettement plus dure qu'aux déclarations relativisant l'islam.

Degré d'indignation : 2/5

Sélectivité : 3/5

Constat 2 :

Horodatage 09:40–09:51

Événement déclencheur : Ramadan place les partisans de Pegida, les salafistes et les extrémistes de droite dans une même catégorie.

Réaction : Aucune réaction du modérateur — la déclaration est laissée sans commentaire.

Comparaison

Kelek, 23:17–23:23 — Événement déclencheur : Kelek réclame la fermeture de mosquées. Réaction : « Mais est-ce tolérant de votre part ? » (22:07) — confrontation directe.

Asymétrie : Avérée. L'équivalence établie par Ramadan entre des citoyens démocrates et des terroristes n'est pas remise en question. La revendication de Kelek concernant la fermeture de mosquées est immédiatement confrontée à une question sur la tolérance.

Degré d'indignation : 2/5

Sélectivité : 3/5

Résumé : L'émission présente une structure de réaction clairement asymétrique : les déclarations islamocritiques sont directement confrontées par le modérateur (« populiste », « tolérant ? »), tandis que les déclarations relativisant l'islam ou relativisant la critique de l'islam restent sans commentaire ou sont commentées avec douceur (« comparaison audacieuse »). Cette asymétrie est méthodiquement démontrable par la comparaison d'événements déclencheurs analogues.



9. EXHAUSTIVITÉ (Omission sélective — tableau d'ensemble)

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Constat 1 :

Horodatage 00:37–01:30

Perspective/fait manquant : Les attentats de Paris sont cités comme déclencheur, mais les biographies des auteurs, la structure de planification et le rôle de l'EI en tant qu'organisation ne sont pas abordés.

Pertinence : Pour une émission sur les causes de la radicalisation, l'analyse concrète des auteurs (Bataclan, Charlie Hebdo) serait centrale — étaient-ils réellement marginalisés socialement, ou venaient-ils de la classe moyenne ?

Impact : L'émission ne peut pas vérifier empiriquement la thèse de la discrimination (Kador), car les biographies concrètes des auteurs font défaut.

Constat 2 :

Horodatage 11:11–12:30

Perspective/fait manquant : Le Conseil central islamique suisse est présenté comme interlocuteur sans que sa représentativité pour les musulmans suisses soit abordée. Selon diverses sources, il ne représente qu'une petite partie des musulmans suisses.

Pertinence : Pour une émission sur « les musulmans en Suisse », la question de qui peut légitimement parler en leur nom est centrale.

Impact : Le Conseil central apparaît comme la voix des musulmans suisses, bien qu'il représente une position minoritaire.

Constat 3 :

Horodatage 07:06–09:55

Perspective/fait manquant : La proximité de Ramadan avec les Frères musulmans et son financement qatari ne sont pas mentionnés. L'émission souligne certes son double discours (07:54), sans en nommer les raisons structurelles.

Pertinence : Pour la classification des déclarations de Ramadan, son ancrage institutionnel est central.

Impact : Ramadan apparaît comme un expert certes questionné de manière critique, mais finalement légitime.

Résumé : L'émission omet systématiquement des informations qui compliqueraient l'image des interlocuteurs islamiques, tout en relativisant les positions islamocritiques par le cadrage de la modération. Le tableau d'ensemble est structurellement incomplet : les biographies des auteurs font défaut, les questions de représentativité ne sont pas posées, les conflits d'intérêts des sources islamiques ne sont pas révélés.

L'émission a été réalisée dans le contexte des attentats de Paris de janvier 2015 (Charlie Hebdo) et de novembre 2015 (Bataclan), ainsi que du plus grand mouvement de réfugiés vers l'Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Le débat sociétal était divisé entre ceux qui voyaient dans le terrorisme islamiste un problème systémique de l'islam et ceux qui l'interprétaient comme une réaction à l'exclusion sociale et à la politique étrangère occidentale. En Suisse, le débat sur l'islam était en outre marqué par l'interdiction des minarets (2009) et l'initiative populaire de l'UDC sur l'expulsion des étrangers criminels. Le Conseil central islamique suisse était controversé en 2015 en raison de sa proximité avec des courants salafistes.



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Proportion des perspectives couvertes

Inversé : la valeur originale mesure la couverture (plus élevée = meilleure). Affiché comme écart (plus élevé = lacunes plus importantes).

- [A] Position islamocritique d'un point de vue démocratique-libéral (Kelek :** présente, mais cadrée comme position extrême)
- [B] Perspective de politique d'intégration :** Ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas ? (Kador — partiellement présente)
- [C] Perspective de politique sécuritaire :** Services de renseignement, police, protection de l'État
- [D] Mouvements réformateurs islamiques :** Musulmans libéraux militant activement pour des réformes
- [E] Perspective des victimes du terrorisme islamiste :** Survivants, proches
- [F] Perspective juridique :** Liberté religieuse vs. droit à la sécurité, constitutionnalistes
- [G] Perspective sociologique :** Données empiriques sur l'intégration, recherche sur la radicalisation
- [H] Perspective politique :** Partis suisses et leurs positions sur le débat islamique
- [I] Théologie islamique :** Exégèse coranique, débat réformateur intra-islamique
- [J] Perspective historique :** L'islam en Europe, succès et échecs de l'intégration sur des décennies

[A] TRAITÉ

Horodatage : 13:44–23:29 — Citation : « Je tiens le Coran pour responsable d'appeler à diviser le monde entre croyants et incroyants » — Évaluation : Présent, mais marqué par le cadrage de la modération comme populiste/extrême.

[B] ESQUISSE

Horodatage : 03:44–04:46 — Citation : « Comment éduquer des enfants qui sont nés en Allemagne à la troisième, quatrième génération, qui sont musulmans » — Évaluation : Perspective d'intégration présente, mais réduite au narratif de la discrimination.

[C] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Aucun représentant des services de renseignement, de la police ou de la protection de l'État ne s'exprime, bien que l'émission aborde la radicalisation et le terrorisme.

[D] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Aucun réformateur musulman militant activement pour une réforme du Coran ou la laïcisation (Kelek n'est plus une musulmane pratiquante).

[E] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Aucun survivant ni proche des attentats de Paris, bien que ceux-ci soient cités comme déclencheur de l'émission.

[F] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Aucun constitutionnaliste ni juriste sur la question liberté religieuse vs. droit à la sécurité (pertinent pour le voile, l'interdiction de la burqa, la fermeture de mosquées).

[G] ESQUISSE

Horodatage : 04:11–04:25 — Citation : « Statistiquement parlant, c'est certain » (Kador sur la discrimination) — Évaluation : Des données empiriques sont affirmées, mais non étayées ni contextualisées.

[H] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Aucun politicien suisse ne s'exprime, bien que le sujet soit explicitement rapporté à la Suisse.



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

[I] ESQUISSE

Horodatage : 16:57–18:09 — Citation : « Donc quand il est écrit dans le Coran que celui qui s'oppose à Allah est un traître et doit être assassiné » — Évaluation : L'exégèse coranique est abordée par Kelek, mais aucune contre-perspective islamique sur l'interprétation du texte.

[J] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Aucune mise en contexte historique de l'histoire de l'islam en Europe, aucun exemple de réussite d'intégration sur des générations.

Score d'exhaustivité : 3/10

Justification : Sur dix perspectives pertinentes, seules deux sont traitées complètement (A, B), deux esquissées (G, I) et six totalement omises (C, D, E, F, H, J). L'émission se concentre sur trois perspectives principales (Kelek, Kador/Ramadan, réfugiés Kurdistan) et néglige systématiquement les dimensions sécuritaires, juridiques, politiques et historiques. Pour une émission qui pose explicitement la question « La coexistence a-t-elle échoué ? », ce niveau d'exhaustivité est insuffisant.



Faits mous — 6 techniques qualitatives

10. CADRAGE (Mise en cadre)

7/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Horodatage	00:30–00:44
Citation	« <i>Ils vivent au milieu de nous. Ils combattent notre système. Et ils tuent au nom d'Allah. La veille de Noël, nous nous penchons dans cette émission sur les effets radicaux de l'islam.</i> »
Manipulation	L'introduction cadre les musulmans en général comme menace potentielle (« au milieu de nous »), avant que l'émission ne distingue entre extrémistes et modérés. « Effets radicaux de l'islam » (et non : « de l'islamisme ») suggère que l'islam lui-même est le problème.
Pourquoi problématique	Le spectateur est introduit dans l'émission avec un cadrage de menace qui filtre toutes les déclarations suivantes à travers ce prisme. La distinction islam/islamisme n'est pas faite dans le titre ni dans l'introduction.

Constat 2 :

Horodatage	23:32–23:38
Citation	« <i>Oui, quand le Coran devient une arme. Mais est-ce vraiment différent avec la Bible ?</i> »
Manipulation	La transition vers le reportage sur les armes aux USA cadre le terrorisme islamiste et le culte des armes chrétien comme des phénomènes équivalents. La question rhétorique (« vraiment différent ? ») suggère une réponse sans la donner.
Pourquoi problématique	Le terrorisme islamiste (massacres intentionnels) et le culte des armes américain (légal, démocratique, sans victimes comparables par motivation religieuse) sont catégoriquement différents. Le cadrage relativise le terrorisme islamiste par une fausse équivalence.

Constat 3 :

Horodatage	13:44–13:51
Citation	« <i>J'ai encore quelques questions. À une femme qui ne trouve pas l'islam parfait du tout. Et qui, en tant que musulmane, critique sa propre religion aussi durement que presque personne d'autre ne le fait.</i> »
Manipulation	Kelek est cadrée comme un cas extrême (« presque personne d'autre ne le fait ») avant même qu'elle ne prenne la parole. Cela marque sa position comme une exception, non comme une opinion légitime.
Pourquoi problématique	Le cadrage comme « critique de l'islam la plus dure » (00:49) et « presque personne d'autre » (13:51) délégitime la position de Kelek avant que le spectateur puisse la juger.



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Résumé : Le cadrage de l'émission est structurellement asymétrique : les positions islamocritiques sont cadrées comme extrêmes (« la plus dure », « presque personne d'autre », « populiste »), tandis que les positions relativisant l'islam sont présentées comme normales. Le cadrage d'équivalence islam/Bible relativise le terrorisme islamiste par une fausse équivalence.



11. CHOIX DES MOTS ET TERMINOLOGIE

6/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Horodatage	00:49
Citation	« J'en parlerai plus tard avec une femme qui s'est distinguée comme la critique de l'islam la plus dure. »
Manipulation	« Critique de l'islam la plus dure » est une attribution évaluative qui marque la position de Kelek comme extrême.
Pourquoi problématique	Une alternative neutre serait : « critique de l'islam Necla Kelek » ou « sociologue Necla Kelek ». Le superlatif « la plus dure » suggère l'extrémisme, non l'objectivité.

Constat 2 :

Horodatage	16:06–16:08
Citation	« N'utilisez-vous pas là un vocabulaire absolu, voire populiste ? »
Manipulation	Le terme « populiste » est un mot de combat politique qui délégitime la déclaration de Kelek sans la réfuter sur le fond.
Pourquoi problématique	Une alternative neutre serait : « N'est-ce pas une thèse très large ? » ou « Comment le démontrez-vous ? » Le terme « populiste » implique que Kelek flatte les instincts bas plutôt que d'argumenter objectivement.

Constat 3 :

Horodatage	06:44–06:55
Citation	« Mais ces radicaux défient l'Europe. Les non-musulmans et aussi les musulmans. Ce sont les salafistes. De plus en plus de jeunes rejoignent ces ultra-religieux. »
Manipulation	« Ultra-religieux » est une désignation minimisante pour les salafistes, qui dans de nombreux cas soutiennent ou pratiquent le terrorisme. Le terme met l'accent sur la dimension religieuse et occulte la dimension politico-idéologique.
Pourquoi problématique	Une alternative neutre serait : « salafistes » ou « extrémistes islamistes ». « Ultra-religieux » suggère que le problème est trop de religion, non une idéologie politique spécifique.

Résumé : Le choix des mots de l'émission est asymétrique : les positions islamocritiques sont affublées de termes délégitimants (« la plus dure », « populiste »), tandis que les extrémistes islamistes sont désignés de manière minimisante comme « ultra-religieux ». Ce choix des mots influence structurellement la perception du spectateur en faveur des positions islamiques.



12. COMPORTEMENT DE MODÉRATION

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Constat 1 :

Horodatage 16:04–16:08

Événement déclencheur : Kelek dit : « L'islam a effectivement échoué en tant que religion, parce que l'islam ne se présente pas comme une religion, mais comme un système sociétal, à savoir une dictature. »

Citation (modérateur) « *N'utilisez-vous pas là un vocabulaire absolu, voire populiste ?* »

Comparaison Ramadan, 09:09–09:15 — Événement déclencheur : « Arrêtez avec cette séparation obsessionnelle entre l'État et la religion dans tous les domaines. » — Réaction : Aucune confrontation directe, aucune relance.

Asymétrie : Avérée. La thèse de Kelek (l'islam comme dictature) est immédiatement confrontée comme « populiste ». La revendication de Ramadan d'abolir la séparation de l'État et de la religion — une thèse au moins aussi radicale dans un État de droit démocratique — n'est pas remise en question.

Constat 2 :

Horodatage 22:07–22:09

Événement déclencheur : Kelek dit : « Cela doit absolument venir [l'interdiction de la burqa]. Parce que porter la burqa et dire que c'est ma liberté religieuse ne doit pas être toléré. »

Citation (modérateur) « *Mais est-ce tolérant de votre part ?* »

Comparaison Naim Czerny, 12:08–12:22 — Événement déclencheur : Czerny justifie le contact avec un chef djihadiste. — Réaction : Aucune confrontation directe avec la question de savoir si c'est tolérant ou responsable.

Asymétrie : Avérée. La revendication de Kelek d'une interdiction de la burqa (discutable démocratiquement) est confrontée à une question sur la tolérance. La justification par Czerny du contact avec un djihadiste (lors d'une enquête en cours du Ministère public de la Confédération) n'est pas confrontée à une question analogue.

Constat 3 :

Horodatage 23:25–23:29

Événement déclencheur : Fin de l'interview de Kelek

Citation (modérateur) « *Madame Kelek, merci beaucoup pour ces paroles claires et marquantes ici à la Rundschau.* »

Comparaison Fin de l'interview de Ramadan — aucune formule de remerciement comparable documentée dans la transcription.

Asymétrie : Partiellement avérée. La formule de congé adressée à Kelek avec « paroles claires et marquantes », après une interview au cours de laquelle le modérateur a confronté ses déclarations à plusieurs reprises comme « populistes » et « intolérantes », est une formule finale frappante. Elle peut être lue comme une politesse pro forma, mais aussi comme une tentative de neutraliser la modération critique.



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Résumé : Le comportement de modération présente une asymétrie claire : les déclarations islamocritiques (Kelek) sont directement confrontées (« populiste », « tolérant ? »), tandis que les déclarations relativisant l'islam ou islamistes (Ramadan, Czerny) restent sans commentaire ou sont traitées avec douceur. Cette asymétrie est méthodiquement démontrable par la comparaison d'événements déclencheurs analogues.



13. ASYMÉTRIE DES QUESTIONS

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Asymétrie 1 :

À Kelek, 16

04 : « N'utilisez-vous pas là un vocabulaire absolu, voire populiste ? » — dur/confrontatif

À Ramadan, 07

25–07:32 : (aucune question directe documentée dans la transcription — Ramadan parle largement sans être interrogé) — doux/non confrontatif

Comparaison

Kelek est directement confrontée pour son choix des mots. Ramadan, qui défend une thèse au moins aussi radicale (abolition de la séparation État-religion), n'est pas confronté à une question analogue.

Asymétrie 2 :

À Kelek, 22

07 : « Mais est-ce tolérant de votre part ? » — confrontatif, normatif

À Czerny, 11

50–12:30 : (aucune question confrontative sur la justification du contact avec le djihadiste) — non confrontatif

Comparaison

La revendication démocratiquement discutable de Kelek (interdiction de la burqa) est confrontée à une question sur la tolérance. La justification par Czerny du contact avec un djihadiste lors d'une enquête en cours du Ministère public de la Confédération n'est pas confrontée à une question analogue.

Asymétrie 3 :

À Kelek, 20

05–20:08 : « J'ai compris que vous critiquez les structures, mais il transparait toujours un peu que vous visez les musulmans en général. » — suggestif, insinuant

À Ramadan, 09

40–09:51 : (L'équivalence établie par Ramadan entre les partisans de Pegida et les salafistes et extrémistes de droite n'est pas confrontée à une question analogue : « Visez-vous ainsi tous les critiques de l'islam en général ? ») — aucune relance

Comparaison

Il est insinué à Kelek qu'elle vise les musulmans en général (bien qu'elle différencie explicitement). Ramadan n'est pas interrogé pour savoir s'il vise les critiques de l'islam en général (bien qu'il ne différencie pas explicitement).

Résumé : L'asymétrie des questions est la dimension de biais la plus mesurable de cette émission. Les déclarations islamocritiques sont systématiquement confrontées à des questions confrontatives, normatives et suggestives, tandis que les déclarations relativisant l'islam ou islamistes restent sans question. Cette asymétrie est clairement démontrable sur le plan méthodique.



14. FAUSSE BALANCE

4/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Constat 1 :

Horodatage

23:32–23:57 — Construction : « Oui, quand le Coran devient une arme. Mais est-ce vraiment différent avec la Bible ? [...] C'est ainsi que des chrétiens d'ultra-droite protègent leurs fusils avec des versets bibliques. »

Analyse

L'émission construit une fausse balance entre le terrorisme islamiste (massacres à Paris, en Syrie, en Irak) et le culte des armes américain (légal, démocratique, sans victimes comparables motivées religieusement). Cette « balance » est catégoriquement fausse : les grandeurs de comparaison ne sont pas équivalentes. Le terrorisme islamiste a fait des centaines de victimes en Europe en 2015 ; les bénédictions d'armes chrétiennes au Kentucky n'ont pas produit de victimes comparables.

Constat 2 :

Horodatage

01:14–01:30

Construction : « Violence ou réforme, c'est là l'enjeu ultime du débat sur l'islam. Mais nous montrons aussi dans cette émission qu'une coexistence des religions est tout à fait possible. »

Analyse

L'émission construit une balance entre « violence » et « réforme » comme les deux pôles du débat sur l'islam. C'est une simplification abusive : il existe de nombreuses positions entre ces pôles (laïcisation, société parallèle, intégration sans réforme, etc.).

Résumé : L'émission construit deux fausses balances : (1) terrorisme islamiste = culte des armes chrétien (catégoriquement faux), (2) violence vs. réforme comme seuls pôles du débat sur l'islam (simplificateur). Ces fausses balances servent structurellement à relativiser le terrorisme islamiste.



15. AGENDA-SETTING

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Constat 1 :

Élément d'agenda établi : La radicalisation est principalement une réaction à la discrimination sociale.

Horodatage

04:11–04:46 — Preuve : « On sait simplement qu'on est désavantagé [...] Cette discrimination est une aubaine pour les islamistes. »

Agenda alternatif : La radicalisation comme problème idéologique (l'islamisme comme mouvement politique), comme problème de financement (fonds saoudiens pour les mosquées), comme problème sécuritaire (défaillance des services de renseignement).

Constat 2 :

Élément d'agenda établi : La question centrale est « La coexistence a-t-elle échoué ? » — non pas « Comment combattons-nous l'islamisme ? »

Horodatage

00:13–00:16 ; 01:38–01:44 — Preuve : « La coexistence a-t-elle échoué ? » / « Violence ou réforme, c'est là l'enjeu ultime du débat sur l'islam. »

Agenda alternatif : La question « Comment combattons-nous efficacement l'islamisme ? » mettrait en avant la politique sécuritaire, les programmes de déradicalisation et le financement international du terrorisme — des sujets totalement absents de l'émission.

Constat 3 :

Élément d'agenda établi : La critique de l'islam est une position extrême (« critique de l'islam la plus dure », « populiste »).

Horodatage

00:49 ; 16:06 — Preuve : « critique de l'islam la plus dure » / « populiste »

Agenda alternatif : La critique de l'islam comme position démocratique légitime, partagée par une part considérable de la population suisse (UDC : 27,9%, PLR : 14,3%), sans être considérée comme extrême.

Résumé : L'émission établit un agenda qui cadre l'islamisme comme un problème d'intégration sociétale (non comme un problème sécuritaire), marque la critique de l'islam comme position extrême et place la question de la coexistence (non de la lutte contre le terrorisme) au centre. Cette mise à l'agenda favorise structurellement les schémas d'interprétation de gauche et occulte les perspectives sécuritaires et islamocritiques démocratiques.



CHAPITRE 4 — ÉVALUATION GLOBALE

Résultats

- SCORE FAITS DURS (moyenne critères 1-9) : 6.0 / 10
- SCORE FAITS MOUS (moyenne critères 10-15) : 6.3 / 10

Techniques dominantes

- 1. Asymétrie des questions (score 7) :** La technique la plus forte et la plus clairement démontrable sur le plan méthodique de cette émission. Les déclarations islamocritiques (Kelek) sont systématiquement confrontées à des questions confrontatives, normatives et suggestives (« populiste ? », « tolérant ? », « visez-vous les musulmans en général ? »), tandis que les déclarations relativisant l'islam ou islamistes (Ramadan, Czerny) restent sans question. Cette asymétrie est méthodiquement étayée par la comparaison directe d'événements déclencheurs analogues.
- 2. Cadrage (score 7) :** L'émission cadre les positions islamocritiques comme extrêmes (« critique de l'islam la plus dure », « presque personne d'autre ») et les positions relativisant l'islam comme normales. La transition vers le reportage sur les armes aux USA construit une fausse équivalence entre le terrorisme islamiste et le culte des armes chrétien, qui relativise immédiatement la critique de l'islam par Kelek après l'interview.
- 3. Omissions (score 7) :** L'émission omet systématiquement des informations qui compliqueraient l'image des interlocuteurs islamiques : les conflits d'intérêts de Ramadan, le manque de représentativité du Conseil central islamique, la perspective des victimes des attentats de Paris. Parallèlement, 6 des 10 perspectives pertinentes sont totalement omises.

Messages clés de l'émission

MESSAGE 1 (THÉMATIQUE) : « Le terrorisme islamiste est principalement un problème d'intégration, né de la discrimination sociale — non un problème idéologique ou sécuritaire. »

Technique : Agenda-setting, sélection des experts (Kador comme voix principale sur la radicalisation), omissions (aucun expert en sécurité) — Preuves : 04:11–04:46, 07:33–08:07

MESSAGE 2 (PERSONNEL) : « La critique de l'islam est une position extrême et populiste qui ne résiste pas à un examen nuancé. »

Technique : Cadrage (« critique de l'islam la plus dure »), comportement de modération (« populiste ? », « tolérant ? »), timing (relativisation immédiate par le reportage sur les armes bibliques) — Preuves : 00:49, 16:06, 23:32–23:57

MESSAGE 3 (SOCIÉTAL) : « Les chrétiens et les musulmans sont équivalents dans leur propension à la violence — qui critique l'islam doit aussi critiquer le christianisme. »

Technique : Fausse balance, timing, cadrage — Preuves : 23:32–23:57, 27:03–27:22

Justification : Avec un score global de 6.1/10, l'émission se situe à la limite entre « unilatéralité claire » et « déséquilibre systématique ». L'émission ne satisfait pas pleinement à l'art. 4 LRTV : elle présente certes une voix islamocritique (Kelek), mais la cadre par le comportement de modération, le cadrage et le timing comme position extrême. Les voix relativisant l'islam et islamistes (Ramadan, Czerny) sont présentées sans confrontation critique analogue. L'asymétrie des questions est clairement démontrable sur le plan méthodique et constitue le constat individuel le plus grave. L'émission viole le principe de sélection équilibrée des interlocuteurs (art. 4 al. 2 LRTV) par la faveur structurelle accordée aux voix relativisant l'islam et la sous-représentation des perspectives sécuritaires, juridiques et islamocritiques démocratiques.

CONCLUSION

La Rundschau de SRF du 23 décembre 2015 traite un sujet d'une haute pertinence sociétale — le terrorisme islamiste et l'intégration — avec un déséquilibre structurel qui viole l'art. 4 LRTV dans plusieurs dimensions. L'émission présente certes formellement une voix islamocritique (Kelek), mais la délégitime par un comportement de modération asymétrique, un cadrage comme position extrême et une relativisation immédiate par le reportage sur les armes bibliques. Les voix relativisant l'islam et islamistes (Ramadan, Czerny) sont présentées sans confrontation critique analogue, bien que leurs conflits d'intérêts et l'enquête en cours du Ministère public de la Confédération contre le Conseil central islamique soient connus. L'asymétrie des questions est le constat le plus fort et le plus



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

clairement étayable sur le plan méthodique : les déclarations islamocritiques sont systématiquement confrontées à des questions confrontatives, les déclarations relativisant l'islam restent sans question. L'émission établit un agenda qui cadre l'islamisme comme un problème d'intégration et occulte systématiquement les perspectives sécuritaires, juridiques et islamocritiques démocratiques — ce qui contredit le principe de présentation factuelle et de diversité des opinions selon l'art. 4 LRTV.



ÉVALUATION GLOBALE DES 15 CRITÈRES

Scores individuels — Les 15 critères

N°	Critère	Score	Classification
1	SÉLECTION DES EXPERTS	7	●●●●
2	SÉLECTION DES SOURCES	6	●●●
3	RÉPARTITION DU TEMPS DE PAROLE	5	●●●
4	OMISSIONS (Omission sélective)	7	●●●●
5	MANIPULATION DES CHIFFRES	5	●●●
6	GUILT BY ASSOCIATION (Culpabilité par association)	6	●●●
7	TIMING	6	●●●
8	INDIGNATION SÉLECTIVE	5	●●●
9	EXHAUSTIVITÉ (Omission sélective — tableau d'ensemble)	7	●●●●
10	CADRAGE (Mise en cadre)	7	●●●●
11	CHOIX DES MOTS ET TERMINOLOGIE	6	●●●
12	COMPORTEMENT DE MODÉRATION	7	●●●●
13	ASYMÉTRIE DES QUESTIONS	7	●●●●
14	FAUSSE BALANCE	4	●●
15	AGENDA-SETTING	7	●●●●

SCORE FAITS DURS (1-8)

6.0/10

Déséquilibre considérable

SCORE FAITS MOUS (9-14)

6.3/10

Violation grave du principe d'équilibre. Degré d'écart élevé

SCORE GLOBAL

6.2/10

Violation grave du principe d'équilibre. Degré d'écart élevé

Moyenne des faits durs et des faits mous



LÉGENDE — Signification des scores

Scores individuels par critère (0–10)

0	Aucun constat	Aucune anomalie pertinente constatée.
1–2	Constat faible	Légère anomalie sans atteinte substantielle à l'équilibre.
3–4	Constat léger à modéré	Tendance perceptible ; pertinence de l'impact faible à modérée.
5	Constat modéré avec pertinence d'impact	Déséquilibre pertinent influençant le potentiel de formation d'opinion du public.
6	Constat considérable (seuil)	Les scores à partir de 6 sont signalés comme « constats considérables ».
7	Constat considérable	Déséquilibre clair et bien étayable avec une pertinence d'impact marquée.
8–9	Constat grave	Déséquilibre prononcé ; plusieurs constats individuels étayables dans ce critère.
10	Degré maximal	Déséquilibre systématique et continu dans ce critère.

Index d'écart agrégé — Plages d'interprétation

0.0 – 2.5	Sans anomalie	Aucun schéma substantiel perceptible ; l'émission satisfait au principe de présentation factuelle.
2.6 – 4.0	Léger déséquilibre	Anomalies isolées ; statistiquement visibles, mais encore dans la marge de tolérance.
4.1 – 6.0	Déséquilibre considérable	Plusieurs constats considérables ; atteinte pertinente à la diversité des perspectives.
6.1 – 8.0	Violation grave du principe d'équilibre. Degré d'écart élevé	Schémas prononcés couvrant l'ensemble de l'émission ; haute pertinence d'impact.
8.1 – 10	Unilatéralité systémique fondamentale. Degré de biais très élevé	Degré maximal sur presque tous les critères ; couverture systématiquement unilatérale.

Biais partisan (-5 à +5)

-5 à -3	Fortement désavantagé	Le parti est nettement défavorisé dans la représentation, le temps de parole ou le cadrage.
-2 à -1	Légèrement désavantagé	Désavantage perceptible, mais faible.
0	Neutre	Aucune faveur ni désavantage constatable.
+1 à +2	Légèrement favorisé	Faveur perceptible, mais faible.
+3 à +5	Fortement favorisé	Le parti est nettement favorisé dans la représentation, le temps de parole ou le cadrage.



CHAPITRE 5 — CLASSIFICATION JURIDIQUE (Art. 4 LRTV)

Évaluation selon l'art. 4 LRTV

Violation 1 :

Norme : Art. 4 al. 2 LRTV (diversité des opinions sur les sujets controversés)

Faits : L'émission traite un sujet hautement controversé sur le plan sociétal (islam, islamisme, intégration) sans présentation équilibrée des positions d'opinion pertinentes. Les perspectives sécuritaires, juridiques et islamocritiques démocratiques font totalement défaut. Sur 10 perspectives pertinentes, 6 sont totalement omises.

Preuve : Horodatage 00:37–41:29 — Structure globale de l'émission : aucun expert en sécurité, aucun constitutionnaliste, aucun politicien suisse, aucun réformateur musulman.

Évaluation : L'émission viole le principe de diversité des opinions en favorisant structurellement les positions relativisant l'islam et en cadrant les positions islamocritiques comme positions extrêmes, sans refléter la largeur démocratiquement légitimée du débat sur l'islam.

Violation 2 :

Norme : Art. 4 al. 1 LRTV (présentation factuelle des faits)

Faits : La comparaison alcool-terrorisme (05:50–05:57) est laissée sans classification catégorielle. L'affirmation « statistiquement parlant, c'est certain » (04:25) est présentée sans référence de source. Les conflits d'intérêts de Ramadan (financement qatari, proximité avec les Frères musulmans) ne sont pas révélés, bien que l'émission elle-même souligne son double discours.

Preuve : Horodatage 05:50–05:57 — Citation : « En Suisse, 1'350 personnes meurent chaque année à cause de la consommation d'alcool [...] Et je crois que ce sont des choses qui devraient en réalité nous faire bien plus peur. » — Aucune contradiction du modérateur.

Évaluation : L'émission viole le principe de présentation factuelle en laissant des affirmations non étayées et des comparaisons catégoriquement fausses sans commentaire, et en omettant des informations de contexte pertinentes sur les interlocuteurs.

Violation 3 :

Norme : Art. 4 al. 2 LRTV (sélection équilibrée des interlocuteurs)

Faits : L'asymétrie des questions entre les interlocuteurs islamocritiques et ceux relativisant l'islam est méthodiquement démontrable. Kelek est confrontée à des questions confrontatives et normatives (« populiste ? », « tolérant ? »), tandis que Ramadan et Czerny ne reçoivent pas de questions analogues. Cela viole le principe de traitement équilibré des interlocuteurs.

Preuve : Horodatage 16:04–16:08 — Citation : « N'utilisez-vous pas là un vocabulaire absolu, voire populiste ? » (à Kelek) vs. Horodatage 09:09–09:15 — Revendication de Ramadan d'abolir la séparation État-religion sans confrontation analogue.

Évaluation : Le traitement asymétrique des interlocuteurs viole l'art. 4 al. 2 LRTV, car il crée une faveur structurelle pour les positions relativisant l'islam.

Évaluation globale art. 4 LRTV

L'émission viole l'art. 4 LRTV dans trois dimensions : (1) Diversité des opinions — 6 des 10 perspectives pertinentes font totalement défaut ; (2) Présentation factuelle — des affirmations non étayées et des comparaisons catégoriquement fausses sont présentées sans commentaire ; (3) Équilibre des interlocuteurs — les voix islamocritiques sont structurellement désavantagées par un comportement de modération asymétrique. Les violations ne sont pas imputables à des erreurs isolées, mais révèlent un schéma cohérent qui indique une tendance rédactionnelle structurelle. Une plainte auprès de l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision (AIEP) serait fondée sur la base de ces constats, notamment en ce qui concerne l'asymétrie des questions (critère 13) et l'omission systématique de perspectives pertinentes (critère 9).



CHAPITRE 6 — VÉRIFICATION APPROFONDIE DES SOURCES

Organisation 1 : Conseil central islamique suisse

1. FINANCEMENT : Cotisations des membres, dons. Sources de financement précises non connues du public. Financement possible provenant du monde arabe non exclu.

2. MANDAT : Représentation des intérêts musulmans en Suisse. Non compatible avec une évaluation neutre des questions d'islamisme, en raison d'un intérêt institutionnel à la maîtrise de l'interprétation.

3. CONFLIT D'INTÉRÊTS : Fort intérêt institutionnel à être reconnu comme représentant légitime des musulmans suisses. Au moment de la diffusion, enquête en cours du Ministère public de la Confédération contre un membre de l'association (11:31–11:33).

D1 Conflit d'intérêts : -2 — Conflit d'intérêts structurel dans l'évaluation de l'islamisme

D2 Risque personnel : -1 — La position institutionnelle protège

D3 Compétence : 0 — Organisation religieuse, non institution de recherche

D4 Cohérence des opinions : 0 — Base de données insuffisante

D5 Émotionnalisation vs. données : -1 — Déclarations normatives sans base empirique

D6 Niveau de source : -2 — Association d'intérêts, non source primaire

TOTAL : -6 → FEU DE SOURCE : ROUGE

5. CONTRE-VOIX : Aucune voix de musulmans rejetant le Conseil central comme non représentatif n'est citée.

Organisation 2 : Association des étudiants musulmans de l'Université de Zurich

1. FINANCEMENT : Cotisations des membres, éventuellement soutien universitaire. Aucune indication publique.

2. MANDAT : Accompagnement religieux et social des étudiants musulmans. Non compatible avec une évaluation neutre des questions d'islamisme.

3. CONFLIT D'INTÉRÊTS : Intérêt institutionnel à une représentation positive de l'islam et des étudiants musulmans.

D1 Conflit d'intérêts : -1 — Implication personnelle

D2 Risque personnel : +1 — Déclarations publiques en tant que musulmans en Suisse

D3 Compétence : -1 — Aucune compétence sur la radicalisation

D4 Cohérence des opinions : 0 — Aucune base de données

D5 Émotionnalisation vs. données : -1 — Déclarations normatives

D6 Niveau de source : -2 — Association d'intérêts

TOTAL : -4 → FEU DE SOURCE : JAUNE (de justesse)

5. CONTRE-VOIX : Aucun étudiant musulman laïque ni ex-musulman n'est cité.

Organisation 3 : ONG chrétiennes « Aide à l'Église en Détresse » / « Cupmate » (reportage Kurdistan)

1. FINANCEMENT : Financé par l'Église (Aide à l'Église en Détresse : organisation d'aide catholique). Basé sur les dons.

2. MANDAT : Aide aux chrétiens persécutés dans le monde. Non compatible avec une évaluation neutre des questions interreligieuses, en raison d'un intérêt structurel à représenter la persécution des chrétiens.

3. CONFLIT D'INTÉRÊTS : Intérêt institutionnel à la collecte de dons par la représentation de la persécution des chrétiens. En tant qu'organisme financé par l'Église : conflit d'intérêts structurel dans l'évaluation de questions touchant aux intérêts chrétiens.

D1 Conflit d'intérêts : -2 — Financé par l'Église, conflit d'intérêts structurel

D2 Risque personnel : +1 — Travail dans des zones de crise

D3 Compétence : +1 — Expérience humanitaire sur le terrain

D4 Cohérence des opinions : +1 — Position humanitaire cohérente

D5 Émotionnalisation vs. données : -1 — Représentation émotionnelle des destins de réfugiés

D6 Niveau de source : 0 — Source secondaire

TOTAL : 0 → FEU DE SOURCE : JAUNE

5. CONTRE-VOIX : Aucune organisation d'aide laïque (p. ex. HCR, CICR) n'est citée pour le reportage Kurdistan.



IMPORTANT : « Reconnu » n'est pas une qualification factuelle. C'est une attribution sociale qui doit elle-même être remise en question.

Le Conseil central islamique suisse reçoit dans cette émission implicitement le statut de voix « reconnue » des musulmans suisses, bien que sa représentativité soit contestée et qu'une enquête du Ministère public de la Confédération soit en cours contre un membre de l'association au moment de la diffusion. Cette attribution sociale n'est pas fondée objectivement et viole le principe de présentation factuelle selon l'art. 4 al. 1 LRTV.

Feu de source pour les participants :

Source	D1	D2	D3	D4	D5	D6	Total	Feu
Conseil central islamique suisse	-2	-1	0	0	-1	-2	-6	ROUGE
Association des étudiants musulmans de l'Université de Zurich	-1	+1	-1	0	-1	-2	-4	JAUNE
ONG chrétiennes « Aide à l'Église en Détresse » / « Cupmate » (reportage Kurdistan)	-2	+1	+1	+1	-1	0	0	JAUNE

Classification juridique et méthodique

Pas de jugement de fait	Les résultats présentés ne constituent pas des constatations de fait concernant des personnes, des rédactions ou des émissions individuelles. Ils sont à comprendre comme le résultat d'une opérationnalisation standardisée, non comme la constatation d'une responsabilité individuelle.
Pas de jugement juridique	L'index d'écart agrégé ne remplace pas une appréciation juridique au sens de l'art. 4 LRTV. L'évaluation de la conformité d'une émission concrète aux dispositions légales relève exclusivement des instances compétentes (notamment l'AIEP).
Pas de preuve de causalité	Les corrélations statistiques ne doivent pas être interprétées comme la preuve de liens de causalité ou d'intentions rédactionnelles. Les valeurs d'écart peuvent être influencées par le choix des sujets, l'actualité, la controverse politique ou la logique du format.
Pas de jugement d'intention	L'analyse mesure des caractéristiques structurelles observables des émissions. Un score de 7 signifie qu'un déséquilibre considérable a été constaté — non que la rédaction l'ait intentionné. La méthodologie ne se prononce pas sur les motivations ou les objectifs stratégiques.
Instrument de comparaison heuristique	L'index sert à la reconnaissance comparative de schémas sur des milliers d'émissions, non à la mesure métrique précise de contributions individuelles. Les valeurs seuils servent à l'orientation heuristique, non à la qualification juridique stricte.



ANNEXE 1 : LÉGISLATION NATIONALE

Base juridique Suisse — SRG SSR

Loi

Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV, RS 784.40)

Articles pertinents

- Art. 4 al. 1 LRTV : Toutes les émissions d'un programme de radio ou de télévision doivent respecter les droits fondamentaux. Les émissions doivent notamment respecter la dignité humaine, ne pas être discriminatoires, ne pas contribuer à la haine raciale, ne pas mettre en danger les mœurs publiques, ni glorifier ou banaliser la violence.
- Art. 4 al. 2 LRTV : Les émissions rédactionnelles à contenu informatif doivent présenter les faits et les événements de manière factuelle, de sorte que le public puisse se forger sa propre opinion. Les opinions et les commentaires doivent être reconnaissables comme tels.
- Art. 4 al. 4 LRTV : Dans l'ensemble des émissions rédactionnelles, la diversité des événements et des opinions doit être exprimée de manière appropriée (principe de diversité).

Obligations essentielles

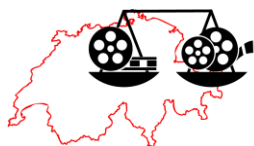
- 1. Présentation factuelle** : Présentation factuelle des faits et des événements
- 2. Diversité des opinions** : Diversité des opinions sur les sujets controversés
- 3. Équilibre** : Sélection équilibrée des interlocuteurs

Autorité de surveillance

- AIEP (Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision) : Examine les plaintes contre des émissions diffusées pour violation de l'art. 4 LRTV
- OFCOM (Office fédéral de la communication) : Autorité de régulation et de surveillance
- Services de médiation de la SRG : Premier point de contact pour les plaintes relatives aux programmes

Procédure de plainte

1. Service de médiation de l'unité d'entreprise concernée (SRF, RTS, RSI, RTR)
2. AIEP (en cas de désaccord)
3. Tribunal fédéral (dernière instance)



ANNEXE 2 : FONDEMENTS SCIENTIFIQUES

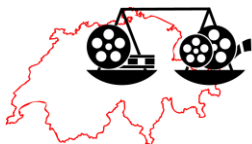
Bibliographie

- Bennett, W. L. (1990). Toward a theory of press-state relations in the United States. *Journal of Communication*, 40(2), 103–125.
- Berelson, B. (1952). *Content analysis in communication research*. Free Press.
- Entman, R. M. (1993). Framing: Toward clarification of a fractured paradigm. *Journal of Communication*, 43(4), 51–58.
- fög – Forschungszentrum Öffentlichkeit und Gesellschaft (2024). *Jahrbuch Qualität der Medien 2024*. Schwabe.
- Gilardi, F., Alizadeh, M. & Kubli, M. (2023). ChatGPT outperforms crowd workers for text-annotation tasks. *PNAS*, 120(30).
- Iyengar, S. & Kinder, D. R. (1987). *News that matters: Television and American opinion*. University of Chicago Press.
- Jolly, S. et al. (2022). Chapel Hill Expert Survey trend file, 1999–2019. *Electoral Studies*, 75, 102420.
- Krippendorff, K. (2004). *Content analysis: An introduction to its methodology* (2nd ed.). Sage.
- McCombs, M. E. & Shaw, D. L. (1972). The agenda-setting function of mass media. *Public Opinion Quarterly*, 36(2), 176–187.
- Shoemaker, P. J. & Vos, T. P. (2009). *Gatekeeping theory*. Routledge.
- SVFAB (2026). *Methodenbericht v4.1: Zählbare Kriterien und Multi-Modell-Kreuzvalidierung*.
- Törnberg, P. (2023). ChatGPT-4 outperforms experts and crowd workers in annotating political Twitter messages. arXiv:2304.06588.

Documents de travail SVFAB

- Schläpfer, D. (2026). Systematic AI-Assisted Analysis of Public Broadcaster Impartiality: A Scalable Methodological Framework for Measuring Structural Bias in Public Service Media. [SSRN 6688478](#)
- Schläpfer, D. (2026). Measuring Editorial Noise: A Retrospective Suppression Index for Public Broadcasting Content Analysis. [SSRN 6733280](#)
- Schläpfer, D. (2026). Source Traffic Light: A Six-Dimensional Credibility Framework for Systematic Source Assessment in Public Service Media. [SSRN 6733880](#)

David Schläpfer — ORCID: 0009-0000-5671-9266



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Évaluations et adhésion au SVFAB

Sur SVFAB.ch, vous obtenez non seulement des évaluations détaillées supplémentaires, mais vous pouvez également en faire réaliser pour n'importe quelle émission (ce service est facturé).

Pour rendre notre travail solide, nous dépendons des cotisations de membres et de donateurs.

Contact et informations complémentaires :

www.SVFAB.ch | Kontakt@SVFAB.ch

Coordonnées bancaires : PostFinance – POFICHBE

IBAN : CH32 0900 0000 1675 6251 1

Destinataire : SVFAB, Postfach, CH-8021 Zürich 1



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato

Vous obtenez les livres suivants auprès du SVFAB

Commandes via www.svfab.ch ou kontakt@svfab.ch



Couverture médiatique déséquilibrée est la réponse à l'initiative de réduction de moitié en Suisse : les techniques de manipulation y sont expliquées en détail, en commençant par la sélection des collaborateurs et la sélection des sources. Ensuite, 15 principes sont expliqués : omission, cadrage, cadrage temporel, culpabilité par association, émotionnalisation, décontextualisation et bien d'autres, illustrés par de nombreux exemples. On reconnaît en outre où nous appliquons nous-mêmes ces techniques — ce qui favorise non seulement la prise de conscience mais aussi l'empathie.

En option, le livre est accompagné de **cartes à jouer**
Également disponible en **livre audio**



L'interview n'est pas une conversation. C'est une scène — et quelqu'un d'autre a écrit le scénario.

Qui ne le sait pas fournit du matériel. De bonnes citations qui seront mal coupées. Des déclarations justes qui atterriront dans le mauvais contexte. Des réponses honnêtes qui seront cadrées comme des aveux.

Ce livre n'est pas un livre de critique des médias. C'est une boîte à outils — pour tous ceux qui ont un microphone sous le nez et veulent savoir ce qu'ils peuvent faire contre cela. 7 chapitres. 7 outils : Ce qu'est vraiment une interview. Les 7 pièges les plus fréquents. Les trois principes fondamentaux de la souveraineté — ancrer, recadrer, délimiter. Préparation en une heure. Corps et voix. Que faire quand ça tourne mal. Et ce qui compte après l'interview.

Pour les politiciens, les militants, les entrepreneurs, les lanceurs d'alerte — pour tous ceux qui sont exposés et veulent comprendre comment fonctionne le jeu. Pour qu'ils cessent d'y participer — et commencent à le façonner.

En format A5. Direct. Pour la préparation, la consultation, le suivi et en cas de difficultés



Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung
Association suisse pour une information équilibrée
Associazione svizzera per un reporting equilibrato



Tu crois voir le monde. En réalité, tu vois le cadre que quelqu'un a posé autour de lui. Le cadrage est la technique de manipulation la plus ancienne et la plus élégante du monde. Elle ne change pas les faits — elle change ce que nous faisons des faits. Ce que nous ressentons. Ce que nous croyons. Comment nous décidons. Et elle fonctionne — parce que nous y participons tous. Quotidiennement. Inconsciemment. Toi aussi. Ce livre n'est pas un manuel aride. C'est un livre d'exercices — ludique, direct, plein d'exemples tirés de la vraie vie. Tu n'apprends pas seulement comment les autres te cadrent. Tu apprends comment tu cadres toi-même — et comment tu peux le faire consciemment et équitablement.

Car qui comprend le cadrage voit le monde plus clairement. Écoute les informations différemment. Mène des conversations avec plus de souveraineté. Et se laisse moins facilement imposer un cadre choisi par quelqu'un d'autre.

Avec de nombreux exercices et exemples concrets tirés de la politique, des médias et du quotidien — et quelques sourires.

Cadrage avec style. Parce que le cadre change tout.



La SRG encaisse 1,56 milliard de francs par an — de force, de chaque ménage. Qui se sent traité injustement peut se plaindre. Il existe même une instance pour cela : l'AIEP, l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision.

Seulement : elle n'est pas indépendante. Elle n'a aucun pouvoir de sanction. Et elle décide dans 99,6% de tous les cas : rien.

Cette analyse met le système à nu — objectivement, avec précision, sans polémique. Procédures, personnel, compétences, coûts, statistiques, voies de recours. Et l'examen de droit constitutionnel qui montre : le système AIEP ne remplit aucun des trois critères fondamentaux — il n'est ni approprié, ni conforme à la séparation des pouvoirs, ni conforme aux règles du marché.

L'instance censée protéger les citoyens protège avant tout le système qu'elle devrait contrôler.

Une lecture indispensable pour tous ceux qui envisagent de déposer une plainte — et pour tous ceux qui veulent comprendre pourquoi une véritable surveillance des médias fait encore défaut en Suisse.